

Marché à Procédure Adaptée

Dispositif de coordination et
d'accompagnement des jeunes à risque
de décrochage

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acheteur public

GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole

2, Place de l'hôpital général - CS 60227

59305 VALENCIENNES CEDEX

Tél : 03.27.096.380

Courriel : pcornette@valenciennes-metropole.fr

OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire intitulé « collectif pour l'avenir des jeunes » pour le compte du GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole.

ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (appel d'offres ouvert) et de l'article 77 du décret précité (tranches optionnelles)

ALLOTISSEMENT

Conformément à l'article 12 III, et 32-I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 la présente consultation est non allotie pour les raisons suivantes :

- le GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole n'est pas en mesure d'assurer les missions d'organisation, de pilotage et de coordination
- La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

TRANCHES

Le marché comprend une tranche ferme et 3 tranches optionnelles correspondant aux différentes phases de la mission.

DUREE DU MARCHE

Le présent marché est découpé en phases, comme suit :

- Phase 1 : 1^{er} novembre 2018 – décembre 2019 (tranche ferme)
 - constitution du partenariat, des instances, des procédures et outils
 - animation du dispositif et accompagnement des jeunes (phase d'expérimentation)
- Phase 2 : janvier 2020 – décembre 2020 (tranche optionnelle)
 - Animation du dispositif et accompagnement des jeunes (année 2020)
- Phase 3 : janvier 2021 – juillet 2021 (tranche optionnelle)
 - Animation du dispositif et accompagnement des jeunes (année 2021)
- Phase 4 : juillet 2021 – octobre 2021 (tranche optionnelle)
 - évaluation et écriture du rapport

VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes sont autorisées mais le candidat devra obligatoirement répondre sur le dossier de base.

SOUS-TRAITANCE

Sans objet.

MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement administratif.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Un cahier des clauses particulières (C.C.P.),
- Le présent règlement de consultation (R.C.),
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.).

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS :

Les candidats devront transmettre :

1. **Un mémoire technique** incluant notamment:
 - Une présentation de la structure et de son dernier rapport d'activité
 - Un descriptif détaillé de la manière dont le candidat envisage de réaliser la mission demandée
 - Les profils de postes envisagés pour la mission
 - Les modalités de travail avec le GIP Réussite éducative
 - Les références du candidat sur des missions proches de celle demandées
2. **La lettre de candidature DC1**
3. **La déclaration du candidat DC2**
4. **La décomposition du prix global et forfaitaire**

REMISE DES OFFRES

L'offre, rédigée en langue française, devra être transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir la confidentialité notamment par envoi recommandé ou déposée contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'adresse suivante :

GIP Réussite Educative de Valenciennes Métropole
2 Place de l'Hôpital général - CS 60 227
59305 VALENCIENNES CEDEX

L'enveloppe extérieure est cachetée et porte l'adresse indiquée ci-dessus.

L'offre devra être parvenue avant le 14 septembre 16h, délai de rigueur.

Les dossiers qui seraient remis hors délais ne seront pas acceptés.

ANALYSE DES CANDIDATURES

L'analyse et la sélection des candidatures s'effectueront par une commission composée des membres de l'Assemblée Générale du GIP ou leurs représentants.

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés comme suit :

- ✓ Contenu du projet et son adéquation avec le présent cahier des charges, analyse de la demande et proposition méthodologique: **30 %**
- ✓ Qualifications du personnel et expérience: **40%**
- ✓ Prix, apprécié au regard du montant de l'offre du candidat : **30 %**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées étant précisé qu'est :

- ✓ inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- ✓ irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- ✓ inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Le GIP Réussite Educative se réserve la possibilité de faire une demande de régularisation conformément à l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics auprès de tous les candidats concernés, dans la mesure où :

- ✓ Elles ne sont pas anormalement basses,
- ✓ Cette régularisation ne bouleverse pas l'économie de l'offre,
- ✓ Cette régularisation ne constitue une modification substantielle ni significative de l'offre.